

5-MEO-DIPT (N,N-DIISOPROPYL-5-METHOXYTRYPTAMINE)

Note d'information du 25 octobre 2004 (Version initiale du 16/10/03)

Une nouvelle identification de 5-MeO-DIPT vient d'être rapportée par le réseau des laboratoires des douanes.

Ci-dessous, quelques informations sur les produits recueillis dans le cadre de SINTES et sur le 5-MeO-DIPT.

LES PRODUITS RECUEILLIS

La dernière identification de 5-MeO-DIPT a été réalisée en octobre 2004 par le laboratoire des douanes de Bordeaux. Il s'agit de 2 gélules de couleur blanchâtre qui contiennent chacune environ 12 mg d'une poudre cristalline. L'analyse a mis en évidence du 5-MeO-DIPT sous forme chlorhydrate.

En avril 2003 dans le Doubs, une collecte de 5-MeO-DIPT a été réalisée par l'équipe SINTES de la SEDAP de Dijon. Il s'agissait d'un liquide collecté au cours d'une soirée techno. Il était vendu 15 euros comme DMT. L'utilisateur était un jeune homme de moins de 30 ans qui n'avait pas consommé ce produit le jour de la collecte mais disait en avoir déjà pris par le passé. Il décrivait cette substance "comme hallucinogène puissant", et précisait que "cette version serait un générique buvable, licite". Les effets recherchés par ce consommateur étaient "hallucinations et introspection". La voie d'administration prévue était la voie orale. L'analyse de l'échantillon a été réalisée par le laboratoire de toxicologie de l'hôpital Fernand Widal à Paris.

Une première identification de 5-MeO-DIPT avait été réalisée par le Laboratoire de la police scientifique de Lyon suite à la saisie de plusieurs doses de 1ml de liquide incolore. La saisie avait été effectuée par les services de police devant une discothèque dans le Jura.

INFORMATIONS SUR LE 5-MEO-DIPT

Le 5-MeO-DIPT fait partie de la famille des tryptamines qui sont de puissants hallucinogènes. Il a été synthétisé par Alexander Shulgin en 1981. Il est actuellement connu sous l'appellation « Foxy » ou « Foxy Methoxy ».

1. Identité du produit

Nom commun : N,N-diisopropyl-5-methoxytryptamine ; 5-MeO-DIPT

Famille chimique : tryptamine

Formule chimique : C₁₇H₂₆N₂O

Forme : poudre, poudre cristalline, liquide

Statut légal : le 5-MeO-DIPT est contrôlé en Allemagne depuis le 30 septembre 1999. En Irlande, il est classé au tableau I (substance illicite). Aux USA il a fait l'objet en avril 2003

d'un classement provisoire (18 mois pour évaluation), en même temps qu'une autre tryptamine, l'AMT ou alpha-méthyltryptamine³.

2. Propriétés pharmacologiques

Voie d'administration : principalement voie orale, même si la consommation fumée et sniffée de la forme base est rapportée.

Délai d'action : varie selon la voie d'administration : moins d'une heure quand le produit est avalé et quelques minutes quand il est fumé ou inhalé.

Durée d'action : 1 à 2 heures. L'insomnie persiste une dizaine d'heures.

Le 5-MeO-DIPT est un hallucinogène qui se rapproche par sa structure chimique du N-N-DMT et de la psilocybine.

3. Effets recherchés par les usagers

Effets recherchés (A. Shulgin et sites d'usagers): euphorie, bien être, intensification des sensations tactiles et des effets visuels, distorsions auditives, stimulation physique et mentale.

4. Effets observés et dangerosité

Les effets rapportés sur les sites d'usagers sont : des sensations « fortement physiques », sentiment d'énergie, effets aphrodisiaques et hallucinogènes, les effets et leur durée étant variables selon les doses. De nombreux usagers rapportent ne pas apprécier les effets du 5-MeO-DIPT. Les raisons les plus souvent citées sont la survenue d'effets secondaires indésirables tels que nausées, coliques, diarrhées, anxiété, tensions musculaires et insomnie.

Les sites d'usagers mettent particulièrement en garde les personnes qui présentent une fragilité ou une instabilité émotionnelle. Ils rappellent que les sujets qui ont des antécédents personnels ou familiaux de schizophrénie ainsi que les personnes qui souffrent de problèmes psychologiques doivent être extrêmement prudentes avec ce type de produit « psychédéliques » qui risque de révéler ou de majorer des troubles psychiatriques latents. La prise concomitante de certains médicaments en particulier des IMAO (certains antidépresseurs) est décrite comme particulièrement risquée du fait de la potentialisation des effets du produit.

Comme avec toutes les substances capables de modifier l'activité cérébrale, les effets d'une consommation peuvent varier dans des proportions importantes selon les personnes. La prise d'hallucinogènes en particulier (LSD, AMT, 5-MeO-DMT...), peut avoir des effets très déstabilisants et potentiellement dangereux selon la sensibilité individuelle : expériences mystiques, distorsions angoissantes du temps et de l'espace, dissociation, perte d'identité.

Sur les sites d'usagers, les effets indésirables rapportés sont l'anxiété, des peurs paniques, des troubles de la concentration, des problèmes d'endormissement. Pour les tryptamines en général, des risques de tachycardie (accélération de la fréquence cardiaque) et d'hypertension sont rapportés.

5. Consommation et contextes d'usage

En France : la circulation de 5-MeO-DIPT n'avait pas encore été rapportée. Il s'agit des premières objectivations de la présence de ce produit. En revanche, en juillet 2003, d'autres tryptamines (AMT et 5-MeO-DMT) ont été collectées dans le cadre du dispositif SINTES. La présence de DMT synthétique avait été signalée par des observateurs du réseau TREND en

décembre 1999. Il était décrit comme extrêmement peu disponible, consommé dans des cercles très fermés d'initiés et d'expérimentateurs de produits « psychédéliques ». Il était peu ou pas accessible en dehors de ces cercles.

En Europe : de 2001 à 2003, de petites saisies ont été réalisées en Finlande (3 fois), une fois au Danemark, et une fois en Suède (source OEDT¹).

6. Références

1. SHULGIN A., PERRINE DM., SHULGIN A. Tihkal: The Continuation. Ed Transfor Press, Berkeley, 1999, 804p
2. Shulgin AT, Carter MF. N,N-Diisopropyltryptamine (DIPT) and 5-methoxy-N,N-diisopropyltryptamine. (5-MeO-DIPT). Two orally active tryptamine analogs with CNS activity. *Commun Psychopharmacol.* 1980;4(5):363-9.
3. Drug Enforcement Administration (DEA), Department of Justice. Schedules of controlled substances: temporary placement of alpha-methyltryptamine and 5-methoxy-N,N-diisopropyltryptamine into Schedule I. Final rule. *Fed Regist.* 2003 Apr 4;68(65):16427-30.
4. SUEUR C., BENEZECH A., DENIAU D., LEBEAU B., ZISKIND C. Les substances hallucinogènes et leurs usages thérapeutiques. Partie 1. *Revue de la littérature. Dossier documentaire toxibase.* 1999. 28p.
http://www.drogues.gouv.fr/fr/pdf/professionnels/ressources/dossier_halluci.pdf
5. BELLO (P.-Y.), TOUFIK (A.), GANDILHON (M.), GIRAUDON (I.), « Phénomènes émergents liés aux drogues en 2002 », rapport TREND - juin 2003, Paris, OFDT, 2003, 287p
<http://www.ofdt.fr/ofdt/rouge.htm>
6. GIRAUDON (I.), BELLO (P.-Y.), Regards sur l'ecstasy et d'autres produits de synthèse en France. Analyse de la base du Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de 1999 à la fin du premier semestre 2002, Paris, OFDT, 2003, 224 p.
<http://www.ofdt.fr/ofdt/bleu.htm>
7. Tendances N°32, septembre 2003 : Ecstasy et autres produits de synthèse en France - État des lieux issu du dispositif SINTES 1999-2002
<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/fr/tend.htm>
8. GIRAUDON (I.), BELLO (P.-Y.), réseau SINTES. Informations récentes sur les produits de synthèse circulant en France - Les données du dispositif socio sanitaire de SINTES de juillet 2002 à septembre 2003. *Tendances n° 34*, OFDT, 4 p. Février 2004
<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/fr/tend.htm>

Internet

Sites consultés : Erowid, Lycaeum

Mise à jour des notes d'information SINTES : <http://www.ofdt.fr/BDD/sintes/notes.htm>

Publications : <http://www.ofdt.fr/ofdt/publi.htm>
<http://www.drogue.gouv.fr/fr/index.html>

¹ Observatoire européen des drogues et toxicomanies <http://www.emcdda.eu.int/>